AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20210830-2021_08_097-DE
en date du 09/09/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_08_097

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoirs : 0

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 23/08/2021
Date d'affichage : 06/09/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le trente août,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Messieurs François POCCARD-MARION et Thierry ARSAC

Monsieur Stéphane BLUM a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/08/097: Convention de prestation de services avec Mesdames Chloé WREFORD-BROWN et Simone WILKINSON - renouvellement

Monsieur le Maire rappelle la convention de prestation de services qui a été passée l'an dernier, à partir de décembre 2020, avec Mesdames Chloé WREFORD-BROWN et Simone WILKINSON à la cantine scolaire, qui assuraient notamment la récupération et la réchauffe des plats confectionnés par notre prestataire (Traiteur POCHET), le service desdits plats et le nettoyage après le service de la cantine scolaire.
Il indique qu'à la rentrée des vacances de la TOUSSAINT, les repas de la cantine devraient pouvoir être créés sur place par ces deux mêmes personnes qui s'étaient manifestées et souhaitaient s'investir et travailler comme prestataires de services pour la commune afin de confectionner les repas de la cantine scolaire et de se charger du service.
Il indique que cette méthode sera plus souple et sûre pour la commune car les personnes alterneraient pour assurer le service entraînant de ce fait moins de risque d'absence.
La possibilité de confectionner sur site les repas a d'ores et déjà fait l'objet d'un avis favorable de la part du service sécurité sanitaire des aliments de la préfecture. Cependant, compte tenu du contexte actuel, la livraison des matériels nécessaires à l'aménagement de la cuisine a été retardée aux vacances de la toussaint, d'où la nécessité, afin de garantir la continuité du service, de renouveler la convention de prestation de service en vigueur l'année scolaire dernière.
Il est entendu que la nouvelle prestation de confection des repas sur site, de service de ces-derniers et de nettoyage donnera lieu à la conclusion et la signature d'une nouvelle convention entre les parties.

Il soumet alors au conseil municipal un projet de convention à signer avec les prestataires dans les conditions suivantes :
Intervention les 4 jours de la semaine à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire jusqu'au vacances de la Toussaint, renouvelable si besoin.
Tarif hebdomadaire forfaitaire, trajets inclus égal à 330 € TTC/ semaine pour la cantine seule.
Durée de la convention : du 2 septembre 2021 au 22 octobre 2021 inclus – possibilité de renouvellement en cas de besoin notamment pour assurer la continuité du service.

Il sollicite donc le conseil pour l'autoriser à conventionner avec mesdames Simone WILKINSON et Chloé WREFORD-BROWN (Chloe's cuisine) dans les termes sus mentionnés.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ***APPROUVE*** l'exposé de Monsieur le Maire,
- ***APPROUVE*** la convention à intervenir avec mesdames Simone WILKINSON et Chloé WREFORD-BROWN (Chloe's cuisine) dans les conditions précitées ;
- ***AUTORISE*** monsieur le Maire à signer tous documents se référant aux présentes et notamment ladite convention ;
- ***DIT*** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX 73210